

Investissement non coté : sortez des sentiers battus

Publié le : 30/10/2023

Auteur : Olifan Group

Olifan Group reste convaincu que l'investissement dans des actifs non cotés offre un potentiel de performance élevé, et permet à votre portefeuille d'être moins corrélé aux mouvements boursiers.

Investir dans le non coté, c'est miser sur des sociétés petites ou moyennes plutôt que des grands groupes. Et sur des dirigeants qui déploient des stratégies à quatre ou cinq ans, au lieu d'être soumis aux diktats de la Bourse et aux reportings trimestriels.

Non coté : des taux de rendement interne supérieurs à 10%

« C'est aussi accepter une part de risque, avertit Nicolas Boutry, d'Olifan Group, car chaque fonds se limite à 10 à 15 participations. Mais les gestionnaires les choisissent avec soin et accompagnent le dirigeant dans le développement de son entreprise : tout le monde a intérêt à ce que la société réussisse. »

Le non coté reste un actif de diversification : il est conseillé d'y investir jusqu'à 15% de son patrimoine financier. Il enregistre d'excellents résultats, puisque les taux de rendement interne atteignent voire dépassent les 10% ! « À condition de s'adresser aux meilleurs, précise Nicolas Boutry. Une étude a montré que la performance annuelle moyenne des gérants du top quartile surclassait de 7 à 8% celle des gérants médians ! »

En toute logique, c'est auprès de ces gérants d'excellence qu'Olifan Group sélectionne les fonds non cotés qu'il propose à ses clients.

Investissez dans les énergies renouvelables

Une des thématiques proposée est celle de l'investissement dans les infrastructures qui favorisent la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique : centrales photovoltaïques, stockage batteries, etc.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce marché n'est pas trusté par de grands groupes. « Les petites et moyennes sociétés sont favorisées, car ces projets impliquent la disponibilité de terrains pour déployer des équipements, explique Nicolas Boutry. Les acteurs locaux qui disposent d'un solide réseau sur place sont mieux armés pour saisir les opportunités. »

L'objectif de performance est très attractif, puisque ce type d'investissement permet d'envisager un TRI supérieur à 10% ». L'explication ? La sélectivité des gérants, bien sûr. Mais aussi, la nature des activités financées : l'énergie fait partie des services essentiels dont nous aurons toujours besoin.

Pour cumuler transition énergétique et rendements élevés

Dans le contexte actuel, où l'Europe veut sortir de sa dépendance au gaz russe et au pétrole, un boulevard s'ouvre pour les énergies renouvelables. Non seulement elles sont alignées avec les objectifs climatiques des Nations-Unies, mais elles sont moins chères à produire : 36 euros le MWh pour le solaire et l'éolien, contre 60 euros pour le gaz et 167 euros pour l'électricité d'origine nucléaire.

« Ces écarts sont peu connus du grand public, note Nicolas Boutry. Mais pour s'en convaincre, il suffit d'observer comment l'investissement privé se porte massivement sur les renouvelables. »

Les épargnants qui miseront sur les infrastructures de la transition énergétique peuvent donc espérer une rentabilité élevée, tout en contribuant à une finalité vertueuse. En contrepartie, l'épargnant doit accepter que ce type d'investissement est par nature illiquide et pour le long terme, puisque les distributions sont prévues dans un délai de 5 à 10 ans.

Marché secondaire du non coté : moins cher et aussi performant

Une autre thématique très porteuse dans l'environnement actuel est celle du « Private Equity Secondaire » : le marché du secondaire, c'est un peu comme le marché de l'occasion du Private Equity.

Les participations ont été acquises avec décote auprès d'investisseurs institutionnels qui avaient besoin de liquidités. Attention : « marché secondaire » ne veut pas dire « qualité réduite », au contraire : « il s'agit de fonds créés pour des banques, des assureurs, des mutuelles. Ils sont extrêmement qualitatifs : c'est une chance pour les épargnants de pouvoir y accéder ».

Autre avantage : les fonds sont constitués par agrégation de multiples rachats. Avec des participations qui peuvent être dans plus de 500 sociétés, ces fonds sont bien plus diversifiés que les fonds primaires. Un fonds de Private Equity Secondaire permet aussi souvent une exposition à des sociétés américaines, et chacun sait combien les entrepreneurs de ce pays ont du talent. « Ces fonds permettent de tabler sur des taux de rendement interne (TRI) de plus de 10%, supérieurs aux performances du marché actions ».

Autre avantage des fonds de Private Equity Secondaires, le retour du capital est plus rapide et peut intervenir avant cinq ans.

Nicolas Boutry, responsable de l'Expertise financière Olifan Group :
« Un excellent levier de diversification de portefeuille »

Pourquoi conseillez-vous à vos clients d'affecter une partie de leur patrimoine financier au non coté ?

Nicolas Boutry : C'est un type d'actif qui n'est pas soumis aux mêmes facteurs de risque que les marchés actions. Les actifs non cotés sont beaucoup moins volatils que les entreprises cotées en bourse. Vous obtenez une performance à long terme et vous atténuez les fluctuations de valeur de votre patrimoine en période de crise.

Dans quel genre d'entreprises investit-on en souscrivant à un fonds non coté ?

NB : Nous privilégions l'univers du small / mid-caps. Il s'agit de sociétés moyennes qui valent entre 100 et 500 millions d'euros, contre plusieurs milliards pour celles cotées en Bourse. Elles sont sélectionnées pour leur forte croissance, leur rentabilité et la compétence reconnue de leur dirigeant.

Leurs bons résultats dépendent moins de la conjoncture que des actions qu'elles mettent en place : croissance organique, acquisition de concurrents, digitalisation, démarches de RSE*... Une « small cap » à 150 millions d'euros qui vaut 500 millions quelques années plus tard, ce n'est pas exceptionnel. C'est ce qui explique les TRI supérieurs à 10% du non coté.

Mais les dates d'appels de fonds et de distribution ne sont pas connues d'avance...

NB : C'est vrai. Un fonds non coté comprend 10 à 15 sociétés qu'il intègre par étapes successives, sur plusieurs années. L'épargnant va donc investir en plusieurs fois. Et quand le fonds revend une participation avant les dix ans, il redistribue les avoirs au fil de l'eau. C'est pourquoi nous proposons désormais du non coté issu du marché secondaire, c'est-à-dire de cessions de fonds par des investisseurs institutionnels. Ils sont rachetés par des acteurs spécialisés, avec des décotes de 20 à 50% selon les cas. Ainsi, l'épargnant investit plusieurs années après la prise de participation, donc avec une meilleure visibilité sur la trajectoire des sociétés en portefeuille, et il récupère sa mise plus tôt.

[su_button url="https://olifangroup.com/avantages-et-risques-du-private-equity-ou-capiptal-risque/" target="blank" background="#8D1D22" size="4" radius="0" desc="A lire aussi"] **Avantages et risques du private equity** [/su_button]